



# Moto Club de Saint Aignan-le-Jaillard

## REGLEMENT PARTICULIER – MOTO CROSS DU 10 AVRIL 2016

**Club N° 0793 – Epreuve N° 54**

**TERRAIN :** Les Marnières – 45600 ST Aignan-le-Jaillard - ☎ 02.38.36.64.77  
Longueur 1.750 m – Largeur minimum 6 m – Largeur ligne de départ 40 m.  
Homologué par Arrêté Préfectoral du 5 Mars 2015.

**NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS ADMIS SUR LA PISTE :** 45

**CAPACITE :** Moto Cross National.

**CLASSES ADMISES :**

Dimanche 26 Avril

Championnat de France MX Espoirs 85.

Championnat de Ligue Open ouvert aux licenciés répondant aux prescriptions de l'article 2 du règlement des Championnats de la Ligue du Centre Val de Loire.

Trophée Grand Ouest de Side Car Cross ouvert aux licenciés répondant aux prescriptions de l'article 1 du règlement du Trophée Grand Ouest de Side Car Cross.

**ENGAGEMENTS :** Dès parution du Calendrier FFM.

**Championnat de France :** Suivant l'article 7 du règlement général des Championnats de France.

**Championnat de Ligue Open :** Suivant article 7.2 du règlement des Championnats de Ligue de Moto Cross. Droit d'engagement : 37 euros ( Dont 10 euros de location de transpondeur ).

**Trophée Grand Ouest de Side Car Cross :** Suivant article 3 du règlement du Trophée Grand Ouest de Side Car Cross. Droit d'engagement : 35 euros ( Dont 10 euros de location de transpondeur ).

**VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Samedi 9 Avril : De 9h00 à 20h00.

Dimanche 10 Avril : De 7h00 à 8h30.

Sera considéré comme absent tout pilote qui n'aura pas satisfait aux vérifications administratives dans la limite des horaires indiqués ci-dessus.

**CONTROLE TECHNIQUE**

Samedi 9 Avril de 13h30 à 20h00.

Dimanche 10 Avril de 7h30 à 8h30.

*Les pilotes ne pourront prendre part aux essais que s'ils ont satisfaits au contrôle technique quelle que soit leur catégorie.*

**PARC COUREURS**

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'allumer des feux et des barbecues dans le parc coureurs. Les pilotes devront être en possession d'un extincteur conforme aux normes et règlements en vigueur. Le lavage des motos est interdit en dehors de l'aire prévue à cet effet.

**COURSES****Dimanche 10 Avril :**

- Championnat de France MX Espoirs 85 : 2 manches de 20 mn + 2 tours. Nombre de pilotes 40 maxi.
- Championnat de Ligue Open : 3 manches de 20 mn + 1 tour. Nombre de pilotes 45 maxi.
- Trophée Grand Ouest de Side Car Cross : 3 manches de 15 minutes + 2 tours. Nombre de pilotes 30 maxi.

**ESSAIS**

Pendant les essais, les machines devront obligatoirement être munies des 3 plaques réglementaires aux couleurs correspondant à la cylindrée.

**PARC D'ATTENTE - DEPART****Championnat de France MX Espoirs 85**

Procédure de mise en place des machines dans le parc d'attente suivant article 6 des règles particulières du Championnat de France MX Espoirs 85. Procédure de départ suivant articles 10.5.2 et 10.5.4 des règles générales des Championnats de France de Moto Cross.

**Championnat de Ligue**

Procédure de mise en place des machines dans le parc d'attente suivant article 6 du règlement des Championnats de Ligue de Moto Cross. Procédure de départ suivant article 14 du règlement des Championnats de Ligue de Moto Cross.

**Trophée Grand Ouest de Side Car Cross**

Procédure de mise en place des machines dans le parc d'attente et procédure de départ suivant article 7 du règlement du Trophée Grand Ouest de Side Car Cross.

**ASSURANCE**

Conformément au décret n° 2006-554 du 16 Mai 2006, couverture des risques jusqu'à concurrence de :

- 6 100 000,00 € pour la réparation des dommages corporels autres que ceux relevant de la Responsabilité Civile Automobile.
- 500 000,00 € pour la réparation des dommages matériels autres que ceux relevant de la Responsabilité Civile Automobile.

**CLASSEMENT**

Barème des points : Pour toutes les catégories, le barème des points attribués à chaque manche sera le suivant : 25 pts, 22 pts, 20 pts, 18 pts, 16 pts, ect., jusqu'au 20<sup>ème</sup>.

Championnat de Ligue Open : Ne sera pas classé le coureur qui :

- n'aura pas accompli 75% des tours effectués par le vainqueur.
- Il ne sera pas tenu compte de leur dernier tour si les pilotes franchissent la ligne d'arrivée plus de 5 mn après l'arrivée du vainqueur.

Trophée Grand Ouest de Side Car Cross : Ne sera pas classé l'équipage qui :

- n'aura pas accompli au minimum 3 tours.

Championnat de France : Ne sera pas classé le coureur qui :

- n'aura pas franchi le drapeau à damiers.

En cas d'ex æquo, c'est le classement de la dernière manche qui servira à départager les concurrents.

**OFFICIELS**

Organisateur Technique : Denis Dion – Licence N° 56813.

Directeur de Course : Alain Bellanger – Licence N° 3385.

Directeurs de Course Adjoints : Patrick Douterluingne – Licence N° 009004.

Jean-Michel Pelloille – Licence N° 054186.

Commissaires Sportifs

- Christian Leplat - Licence N° 015453 - Délégué du Championnat de France - Président du Jury.
- Claude Geray – Licence N° 011388 – Délégué du Championnat de Ligue Open.
- Alain Boutroux – Licence N° 004944.
- Pierre Goussard – Licence N° 011927.

Chronométrage

- Bernard Gouraud – Licence N° 011900 - Christiane Gautier – Licence 070148.

Transpondeurs

- Chantal Gouraud - Licence N° 114908.

Secrétariat Jury

- Martine Boutroux.

Contrôle Technique

- Jean-Michel Parcineau – Licence N° 189117 – Philippe Nicolas - Licence N° 120626.
- Christian Gallou – Licence N° 049090 – Eric Bouthelot – Licence N° 224968.

Parc d'Attente : Philippe Lavrat – Licence N° 124927 - Claude Gautier – Licence N° 036368.

Responsable de la Grille : Pierre Plotton – Licence N° 19724.

Commissaires de Piste : Nombre de postes : 28.

- Responsable : André Perrière Licence N° 149987.
- Liste des Commissaires jointe au rapport de clôture.

**PRIX DE COURSE**

Championnat de France MX Espoirs 85 : Suivant le règlement du Championnat de France.

Championnat de Ligue Open : Suivant le règlement du Championnat de Ligue du Centre Val de Loire.

Trophée Grand Ouest de Side Car Cross : Aucun prix en espèces.

Les prescriptions du Code Sportif National, des règles techniques et de sécurité ainsi que des règlements des Championnats de France et de Ligue et du Trophée Grand Ouest de Side Car Cross sont obligatoires pour la présente épreuve.

Sully-sur-Loire le 10 Janvier 2016

Le Président du M-C ST Aignan  
Denis DION

VISA DE LA LIGUE

VISA DE LA F.F.M.

